RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01068
Numéro SIREN : 805 043 460
Nom ou dénomination : ABALONE TT TOURS

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2019 sous le numéro de dépôt 10470

2019010470

ABALONE TT TOURS
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000,00 euros
Siège social : 23, rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
805 043 460 RCS TOURS



COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 918.13	5 918.13				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	17 052.15	12 845.21	4 206.94	6 378.71	-2 171.77	-34.05
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	188.00		188.00	4 640.00	-4 452.00	-95.95
	Autres immobilisations financières	833.00		833.00	833.00		
	Total II	23 991.28	18 763.34	5 227.94	11 851.71	-6 623.77	-55.89
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	388 534.45	13 509.51	375 024.94	379 054.26	-4 029.32	-1.06
	Autres créances	280 963.50		280 963.50	496 613.91	-215 650.41	-43.42
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	22 124.11		22 124.11		22 124.11	
	Charges constatées d'avance (3)	11 682.72		11 682.72	9 667.39	2 015.33	20.85
	Total III	703 304.78	13 509.51	689 795.27	885 335.56	-195 540.29	-22.09
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	727 296.06	32 272.85	695 023.21	897 187.27	-202 164.06	-22.53

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 1 021.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00	120 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 206.90	1 177.26	2 029.64	172.40
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	60 931.14	22 368.03	38 563.11	172.40
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	38 309.60	40 592.75	-2 283.15	-5.62
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	222 447.64	184 138.04	38 309.60	20.80
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1).	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	216.81	18 916.02	-18 699.21	-98.85
	Emprunts et dettes financières diverses	23 443.00	41 098.00	-17 655.00	-42.96
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 502.59	85 352.44	5 150.15	6.03
	Dettes fiscales et sociales	355 580.42	564 133.99	-208 553.57	-36.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 832.75	3 548.78	-716.03	-20.18
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	472 575.57	713 049.23	-240 473.66	-33.72
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	695 023.21	897 187.27	-202 164.06	-22.53
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	472 575.57	713 049.23		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 620 777.43		2 620 777.43	2 381 396.07	239 381.36	10.05
Chiffre d'affaires NET	2 620 777.43		2 620 777.43	2 381 396.07	239 381.36	10.05
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			34 864.30	31 812.21	3 052.09	9.59
Autres produits			537.43	67.84	469.59	692.20
Total des Produits d'exploitation (I)			2 656 179.16	2 413 276.12	242 903.04	10.07
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			268 851.89	242 099.26	26 752.63	11.05
Impôts, taxes et versements assimilés			44 343.20	44 779.95	-436.75	-0.98
Salaires et traitements			1 804 789.80	1 625 421.79	179 368.01	11.04
Charges sociales			464 821.02	393 751.65	71 069.37	18.05
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 171.77	3 240.96	-1 069.19	-32.99
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 271.73	2 018.28	5 253.45	260.29
Dotations aux provisions						
Autres charges			420.75	19 767.96	-19 347.21	-97.87
Total des Charges d'exploitation (II)			2 592 670.16	2 331 079.85	261 590.31	11.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			63 509.00	82 196.27	-18 687.27	-22.73
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afferents a des exercices anterieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	268.95	352.17	-83.22	-23.63
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	268.95	352.17	-83.22	-23.63
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 025.35	857.69	1 167.66	136.14
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 025.35	857.69	1 167.66	136.14
2. Résultat financier (V-VI)	-1 756.40	-505.52	-1 250.88	-247.44
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	61 752.60	81 690.75	-19 938.15	-24.41
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 443.00	41 098.00	-17 655.00	-42.96
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	23 443.00	41 098.00	-17 655.00	-42.96
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-23 443.00	-41 098.00	17 655.00	42.96
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 656 448.11	2 413 628.29	242 819.82	10.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 618 138.51	2 373 035.54	245 102.97	10.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	38 309.60	40 592.75	-2 283.15	-5.62

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liees

SAS ABALONE TT TOURS
23 RUE EDOUARD VAILLANT

37000 TOURS

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 695 023.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 620 777.43 Euros et dégageant un bénéfice de 38 309.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours des exercices clos au 31/12/2015, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre de 100 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 le retour constaté a été de 35 459 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 le retour constaté est de 41 098 euros.
Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 23 443 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 94 904 €.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 918		
Installations générales agencements aménagements divers	8 847		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 205		
TOTAL	17 052		
Prêts, autres immobilisations financières	5 473		
TOTAL	5 473		
TOTAL GENERAL	28 443		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 918	5 918
Installations générales agencements aménagements divers			8 847	8 847
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 205	8 205
TOTAL			17 052	17 052
Prêts, autres immobilisations financières		4 452	1 021	1 021
TOTAL		4 452	1 021	1 021
TOTAL GENERAL		4 452	23 991	23 991

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 918			5 918
Installations générales agencements aménagements divers	5 178	1 605		6 782
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 496	567		6 063
TOTAL	10 673	2 172		12 845
TOTAL GENERAL	16 592	2 172		18 763

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 605				
Matériel de bureau informatique mobilier	567				
TOTAL	2 172				
TOTAL GENERAL	2 172				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	6 238	7 272			13 510
TOTAL	6 238	7 272			13 510
TOTAL GENERAL	6 238	7 272			13 510
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 272			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	188	188	
Autres immobilisations financières	833	833	
Clients douteux ou litigieux	16 211	16 211	
Autres créances clients	372 323	372 323	
Personnel et comptes rattachés	484	484	
Impôts sur les bénéfices	76 368	76 368	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 880	14 880	
Groupe et associés	173 305	173 305	
Débiteurs divers	15 926	15 926	
Charges constatées d'avance	11 683	11 683	
TOTAL	682 202	682 202	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 452		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	217	217		
Fournisseurs et comptes rattachés	90 503	90 503		
Personnel et comptes rattachés	22 140	22 140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184 325	184 325		
Taxe sur la valeur ajoutée	110 563	110 563		
Autres impôts taxes et assimilés	38 552	38 552		
Groupe et associés	23 443	23 443		
Autres dettes	2 833	2 833		
TOTAL	472 576	472 576		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	15 926
Total	15 926

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 585
Dettes fiscales et sociales	67 091
Autres dettes	2 833
Total	122 725

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 683
Total	11 683

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondantt aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	29 301
Total (1)	29 301

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	190 512
Total	190 512

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 358
Engagement total		2 358

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 2%

greffe

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone . +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet www.kpmg fr

ABALONE TT TOURS S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
ABALONE TT TOURS S.A.S
23, rue Edouard Vaillant - 37000 TOURS
Ce rapport contient 15 pages
Référence : YB-12-18-29

KPMG S A ,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets independants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S A
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Pans la Défense Cedex
Capital 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R C S Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT TOURS S.A.S

Siège social : 23, rue Edouard Vaillant - 37000 TOURS
Capital social : €.120 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Tours S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Tours S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 15 mai 2019

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT TOURS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 23 RUE EDOUARD VAILLANT 37000 TOURS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 80504346000015 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I) *	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 918	AG 5 918		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	17 052	AU 12 845	4 207	6 379
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	188	BG	188	4 640
	Autres immobilisations financières*	BH	833	BI	833	833
	TOTAL (II)	BJ	23 991	BK 18 763	5 228	11 852
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	388 534	BY 13 510	375 025	379 054
	Autres créances (3)	BZ	280 964	CA	280 964	496 614
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	22 124	CG	22 124	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 683	CI	11 683	9 667
	TOTAL (III)	CJ	703 305	CK 13 510	689 795	885 336
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	727 296	IA 32 273	695 023	897 187

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 1 021 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT TOURS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 207	1 177
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	60 931	22 368
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 310	40 593
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	222 448	184 138
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	217	18 916
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 443	41 098
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 503	85 352
	Dettes fiscales et sociales	DY	355 580	564 134
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 833	3 549
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	472 576	713 049
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	695 023	897 187

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	472 576	713 049
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	217	18 592

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT TOURS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 620 777	FH		FI	2 620 777	2 381 396
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 620 777	FK		FL	2 620 777	2 381 396
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	34 864	31 812
	Autres produits (1) (11)					FQ	537	68
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 656 179	2 413 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	268 852	242 099
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	44 343	44 780
	Salaires et traitements*					FY	1 804 790	1 625 422
	Charges sociales (10)					FZ	464 821	393 752
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	2 172	3 241
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 272	2 018
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	421	19 768
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 592 670	2 331 080
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	63 509	82 196
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	269	352
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	269	352
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 025	858
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 025	858
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 756)	(506)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	61 753	81 691

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT TOURS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	23 443	41 098
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	23 443	41 098
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(23 443)	(41 098)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 656 448	2 413 628
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 618 139	2 373 036
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	38 310	40 593
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	34 864	26 226
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
RETOUR A MEILLEUR FORTUNE	23 443	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CegidGroup

SAS ABALONE TT TOURS
23 RUE EDOUARD VAILLANT

37000 TOURS

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 695 023.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 620 777.43 Euros et dégageant un bénéfice de 38 309.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours des exercices clos au 31/12/2015, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre de 100 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 le retour constaté a été de 35 459 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 le retour constaté est de 41 098 euros.
Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 23 443 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 94 904 €.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 918		
Installations générales agencements aménagements divers	8 847		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 205		
TOTAL	17 052		
Prêts, autres immobilisations financières	5 473		
TOTAL	5 473		
TOTAL GENERAL	28 443		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 918	5 918
Installations générales agencements aménagements divers			8 847	8 847
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 205	8 205
TOTAL			17 052	17 052
Prêts, autres immobilisations financières		4 452	1 021	1 021
TOTAL		4 452	1 021	1 021
TOTAL GENERAL		4 452	23 991	23 991

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 918			5 918
Installations générales agencements aménagements divers	5 178	1 605		6 782
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 496	567		6 063
TOTAL	10 673	2 172		12 845
TOTAL GENERAL	16 592	2 172		18 763

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 605				
Matériel de bureau informatique mobilier	567				
TOTAL	2 172				
TOTAL GENERAL	2 172				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	6 238	7 272			13 510
TOTAL	6 238	7 272			13 510
TOTAL GENERAL	6 238	7 272			13 510
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 272			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	188	188	
Autres immobilisations financières	833	833	
Clients douteux ou litigieux	16 211	16 211	
Autres créances clients	372 323	372 323	
Personnel et comptes rattachés	484	484	
Impôts sur les bénéfices	76 368	76 368	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 880	14 880	
Groupe et associés	173 305	173 305	
Débiteurs divers	15 926	15 926	
Charges constatées d'avance	11 683	11 683	
TOTAL	682 202	682 202	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 452		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	217	217		
Fournisseurs et comptes rattachés	90 503	90 503		
Personnel et comptes rattachés	22 140	22 140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184 325	184 325		
Taxe sur la valeur ajoutée	110 563	110 563		
Autres impôts taxes et assimilés	38 552	38 552		
Groupe et associés	23 443	23 443		
Autres dettes	2 833	2 833		
TOTAL	472 576	472 576		

ANNEXE.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	15 926
Total	15 926

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 585
Dettes fiscales et sociales	67 091
Autres dettes	2 833
Total	122 725

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 683
Total	11 683

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondantt aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	29 301
Total (1)	29 301

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	190 512
Total	190 512

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 358
Engagement total		2 358

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 2%

ABALONE TT TOURS

Société par actions simplifiée au capital de 120 000,00 euros
Siège social : 23, rue Edouard Vaillant - 37000 TOURS
805 043 460 RCS TOURS

RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 MAI 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 38 309,60 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		38 309,60 €
Autres réserves		60 931,14 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	1 915,48 €	
Aux autres réserves	87 245,26 €	
Dividendes		
A titre de dividendes	10 080,00 €	
TOTAL	**99 240,74 €**	**99 240,74 €**

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le dividende unitaire sera de 0,84 euros.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 16 mai 2019.
Il est rappelé que les dividendes perçus par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis de plein droit à un prélèvement forfaire unique (12,8%) majoré des prélèvements sociaux (17,2%) prévus par les articles 117 quater et 200 A du Code Général des Impôts.
Il en résulte une retenue totale de 30,00 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.
En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70% des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.
Ce dividende serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts, sous réserve de l'exercice de l'option prévue au 2 de l'article 200 A du même code.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

ABALONE TT TOURS

Société par actions simplifiée au capital de 120 000,00 euros

Siège social : 23, rue Edouard Vaillant - 37000 TOURS

805 043 460 RCS TOURS

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 MAI 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 38 309,60 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		38 309,60 €
Autres réserves		60 931,14 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	1 915,48 €	
Aux autres réserves	87 245,26 €	
Dividendes		
A titre de dividendes	10 080,00 €	
TOTAL	**99 240,74 €**	**99 240,74 €**

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le dividende unitaire sera de 0,84 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 16 mai 2019.

Il est rappelé que les dividendes perçus par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis de plein droit à un prélèvement forfaire unique (12,8%) majoré des prélèvements sociaux (17,2%) prévus par les articles 117 quater et 200 A du Code Général des Impôts.

Il en résulte une retenue totale de 30,00 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.

En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70% des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

Ce dividende serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts, sous réserve de l'exercice de l'option prévue au 2 de l'article 200 A du même code.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité. L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat en report à nouveau.

Pour copie conforme
LE PRESIDENT